

**DEPARTEMENT
DU NORD****COMMUNE DE WALLERS ARENBERG****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS ELUS :
29

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE
29

Étaient présents (24) : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK Adjoint, Marc STIEVENARD, Chantal SAEGERMAN, Yoann HOCHEDÉZ Conseillers Municipaux Délégués, Bernard CARON, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Aurore DUSSART, Catherine DEMEURISSE, Armel BISIAUX, Émile LAURANT, Laurent STAQUET, Dominique NICODEME, Serge HARDY, Mathieu DECARPENTRY, Bénédicte COTTEL Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :
24

Étaient Excusés (4) : Jean-Pierre ABRAHAM (procuration à Marie-Pierre VARLEZ), Laurence SZYMONIAK (procuration à Chantal SAEGERMAN), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX), Fabienne BENOIT (procuration à Salvatore CASTIGLIONE).

Était Absent (1) : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 08/02/2024.

Objet : Participation communale au voyage scolaire de l'École du Centre

Rapporteur : Christophe DEHOUCK, Adjoint délégué aux affaires scolaires et familiales

L'École du Centre souhaite organiser un voyage de découverte pour cette année scolaire 2023-2024.

Le voyage se déroulera dans le département du Pas de Calais à la découverte notamment de Stella, Merlimont et d'une activité nautique pour les classes CM1 et CM2. Il se déroulera du 3 au 5 juin 2024.

Afin d'aider les familles de Wallers-Arenberg à inscrire leurs enfants, il est proposé de verser une participation de 10€ par nuitée pour les enfants résidant la commune plafonnée à deux nuitées soit 20€ maximum.

51 élèves sont concernés soit une participation totale de 1 020€.

Serge HARDY et Yoann HOCHEDÉZ ne prennent pas part au vote

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- **APPROUVE le versement d'une participation de 10€ par nuitée par enfant habitant la commune dans la limite de deux nuitées soit un total de 1 020€ ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire de veiller à l'exécution juridique et comptable de la présente délibération.**

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme et certification du
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 15 février 2024
Le Maire,
Salvatore CASTIGLIONE**